

Compte rendu de séance du Conseil Municipal
du 15 Décembre 2008

L'an deux mille huit, le 15 décembre à 18 heures 40, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 9 décembre 2008, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mr. LANDAIS, Mme. DELEMME, Mr. DROIN, Mr. LAMY, Mme. ECHAUBARD, Mr FAVIN, Mr. PORCHER, Mr. HERGOUALC'H, Mr. BESNARD, Mr. CHAUVEAU, Mr. LEERS, Mr. RIVOALLAND, Mme. FALC'HON, Mr. PUCHEU
Absente : Mme. GUILLAUME.

Mr. RIVOALLAND a donné pouvoir à Mr. LEERS.

Mr Jean-Pierre PORCHER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

Décision Modificative budgétaire n°3 (Charges de personnels).

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Vu les décisions modificatives n°1 du 25 avril 2008 et n° 2 du 24 octobre 2008

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOpte la décision modificative n° 3 telle que figurant dans le tableau ci-après :

.../...

.../...

DECISION MODIFICATIVE N° 3**FONCTIONNEMENT**

		BP 2008	Modif n°3	Total BP+DM 2008			BP 2008	Modif n°2	Total BP 2008
DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT				
6453	Cotisations caisse retraite	17 200	4 000	21 200					
61523	Entretien voies et réseaux	75 000	-4 000	71 000					
Total Dépenses Fonctionnement DM n°3			0						

INVESTISSEMENT

		BP 2008	Rappel Modif n°1	Total BP 2008			BP 2008	Modif n°2	Total BP 2008
DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
Total									

CREATION D'UN POSTE d'AGENT d'ENTRETIEN ESPACES VERTS.**Objet de la délibération :****CREATION D'UN POSTE d'AGENT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Pour pallier à la surcharge des tâches saisonnières d'entretien des espaces verts de la commune. Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent d'entretien espaces verts bénéficiant du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (2 ans).
Ce CAE comporte les particularités suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois renouvelable quatre fois dans la limite de 24 mois
- Durée de travail hebdomadaire de travail doit être au minimum égale à 20h
- La rémunération minimale à verser est égale au montant du SMIC horaire.
- Pour bénéficier de l'aide maximum, le recruté doit avoir moins de 50 ans et être inscrit depuis 2 ans à l'ANPE ou plus de 50 ans et inscrit depuis 6 mois à l'ANPE.
 - Ce poste bénéficie d'une aide:
 - de l'Etat
 - . 95 % du salaire brut pour 20h
 - . 54% du salaire brut pour 35h.
 - d'une exonération des charges patronales.

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
À l'unanimité

DECIDE la création d'un poste d'agent d'entretien Espaces Verts dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1er janvier 2009.

AUTORISE le Maire à poursuivre les négociations avec l'ANPE, délégation unique chargée de la mise en place de ces contrats et à signer tous les documents en résultant.

Nomination d'un représentant au comité local d'information et de concertation de la SNECMA (CLIC)

DELIBERATION

Suite à l'arrêté préfectoral du 1^{er} août prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement SNECMA de Vernon qui inclut Giverny dans le périmètre d'étude, la Préfecture souhaite que notre commune soit représentée au comité local d'information et de concertation (CLIC) de la SNECMA de Vernon.

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

nomme Monsieur Yves LEERS, à l'unanimité, représentant de la commune au comité Local d'information et de concertation (CLIC) de la SNECMA de Vernon.

REQUALIFICATION de la RUE CLAUDE MONET

DELIBERATION : REQUALIFICATION DE LA RUE CLAUDE MONET - EAD

En 2006, la commune de Giverny envisageait la requalification de la rue Claude Monet sur un linéaire de 1.800mètres.

La rue devait être aménagée en voie mixte sur le tronçon musées / église, en maintenant l'accès pour les riverains. La gestion des eaux pluviales devait conduire à utiliser les ruelles perpendiculaires redescendant vers la RD n°5.

A l'époque, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 706.000,00€ HT, sachant qu'il était envisagé une réalisation en trois tranches annuelles à compter de 2007.

Pour mener à bien la réalisation de cette opération, la commune de Giverny avait confié à EAD, par convention de prestations de service signée le 19 juin 2006, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage limitée à un suivi administratif concernant le déroulement des procédures en matière de marchés publics, pour le choix :

- de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- du CSPS ;
- des entreprises.

Dans le cadre de cette convention, EAD a aidé la commune à choisir son maître d'œuvre, le BET SO.DE.REF, et son C.S.P.S., Monsieur Michel Lefebvre.

Lors de la mise en place du marché de maîtrise d'œuvre, l'estimation prévisionnelle fixée par le maître d'ouvrage, sur la base du programme, a été réévalué à 900.000,00 € HT décomposée en trois tranches de 300.000 €,00 HT.

Elle s'est donc d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité de l'ouvrage envisagé.

Elle en a défini le programme et a arrêté, à la somme de 1.132.676,00 € TTC, valeur Décembre 2008, l'enveloppe financière prévisionnelle. Ce dernier document est ci-après annexé.

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la Collectivité a décidé de déléguer au mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet de convention de mandat qui définit la mission et les modalités d'intervention de EAD, ainsi que les obligations contractuelles de la Commune et de EAD et, notamment les modalités de délégations de fonds par la Commune à EAD.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération s'élève à 1.124.278,00€ HT (suivant document joint, et rémunération du mandataire comprise), soit avec une T.V.A. à 19,60%, un coût TTC de 1.332.676,00 €.

Pour l'exécution de ses missions EAD sollicite une rémunération fixée à 3,5% HT du coût de l'ouvrage HT, soit une rémunération provisoirement évaluée à 37.600,00 € HT et facturée selon un échéancier défini à la convention, sachant que la rémunération réglée précédemment et associée à la convention de prestation de service initiale, est définitivement acquise.

VU L'EXPOSE de MONSIEUR le MAIRE,

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal

Adopte par 13 voix Pour, et 1 abstention (Mr. Chauveau) la convention.

En conséquence :

- **Mandate** EAD pour assurer, au nom et pour le compte de la commune, la Maîtrise d'Ouvrage Mandatée liée à la requalification de la Rue Claude Monet ;
- **APPROUVE** la Convention de Mandat de Réalisation, avec EAD, annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle globale estimée à 1.114.278,00€ HT, soit avec une TVA à 19,60%, un coût TTC de 1.332.676,00 € ;
- **DIT** que ce montant est inscrit au Budget 2009 ;
- **DELEGUE** à EAD les fonds nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, dans les conditions prévues à l'article 15 de la Convention du Mandat ;
- **DESIGNE** Monsieur Claude LANDAIS, Maire, pour exercer les responsabilités du Maître d'Ouvrage, telles que définies dans la dite Convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

ASSAINISSEMENT 3^{ème} tranche

Mr le Maire nous informe que depuis 6 mois il a relancé la 3^{ème}. tranche d'assainissement auprès de la CAPE. Ce dossier se trouvait bloqué à cause de la subvention concernant la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau d'eaux usées auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Mr. le Maire a demandé à Mr. Balkany, givernois de cœur, député maire de Levallois-Perret de l'aider. Nous avons reçu le 21 novembre dernier un courrier de la CAPE nous informant que l'agence de l'eau Seine-Normandie avait répondu favorablement à notre demande de subvention en précisant que les phases AVP, PRO et ACT, chiffrées à 37.000,00€ par le bureau d'étude SOGETI nous seront financés à hauteur de 38,75%, soit 14.338, 00€. La CAPE attend la réponse de financement du Conseil Général de l'Eure avant de lancer l'ordre de service de démarrage de cette mission. Ainsi cette phase 3 est entièrement financée par l'Agence de l'eau + le Conseil Général + la CAPE, donc sans imputation sur le budget municipal. Les travaux en fonction des études devraient démarrer au 4^{ème} trimestre 2009, après la fermeture de la saison touristique.

Une réunion publique sera organisée avant la mise en travaux.

ÉCOLE – Agencement matériels

Mr. Guillerm, Directeur de l'école, souhaite que soit étudié le remplacement sur plusieurs années du mobilier scolaire. Il voudrait changer les tables des enfants avec du matériel plus ergonomique et adaptable en fonction de la taille des élèves.

Après consultation auprès des parents d'élève et de la Commission scolaire, Mr. Guillerm présentera une demande chiffrée.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Cimetière

Mr. le Maire rédigera un arrêté pour lister les concessions abandonnées ou dont la date du droit de concession est dépassée, 35 tombes sont concernées. Des affichettes inaltérables seront posées afin de prévenir les familles.

2 – Captage d'eau de la plaine des Ajoux

Il va être demandé à la CAPE de financer la remise en état du chemin menant au captage d'eau potable qui alimente Vernon.

3 – Office National des Forêts

L'O.N.F vient d'adresser un programme d'action à mener dans le marais communal pour l'année 2009.

Bien trop ambitieux pour les finances communales (11060,00 € H.T.) et sans espoir de subvention, contact va être pris avec l'ONF, pour revoir à la baisse le programme 2009.

4 – LPP Ste. Agnès

Mr. le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Lycée Professionnel Ste.Agnès, demandant une participation financière afin de financer un stage de ski.

Demande rejetée à l'unanimité.

5 - Comité Départemental du Tourisme de l'Eure

Courrier reçu de cet organisme chargé de l'organisation du concours départemental des villages fleuris. Significative progression du nombre de villes et villages inscrits (184 en 2008).

Pas de récompense pour Giverny en 2008, seulement quelques appréciations encourageantes:

- . Les aménagements du parking et de la rue principale (graminées) sont très réussis ;
- . Bonne participation des habitants attachés à l'image de Monet ;
- . Le fleurissement communal est à poursuivre : bravo et continuez !

6 – INSEE

Une enquête de recensement en janvier-février 2007 avait été réalisé dans notre commune et le résultat provisoire donnait :

- Population municipale :	506
- Population comptée à part :	22 (1)
- Population totale :	528

Un courrier récent nous informe des chiffres de la population légale établis conformément à l'article 156 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, chiffres qui se substitueront le 1^{er} janvier 2009 aux chiffres précédents, ainsi Giverny compte :

- Population municipale:	508
- Population comptée à part :	22 (1)
- Population totale:	530

(1) Personnes dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident du fait de leurs études dans la commune.

Personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une autre communauté d'une autre commune : Services de moyen et long séjour des établissements publics ou privés de santé ou sociaux, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes etc.

7 – CANTINE SCOLAIRE

Mr. le Maire a obtenu de Compass Group de réduire sa proposition d'augmentation du tarif des repas scolaire au 1^{er} janvier 2009 de 5 à 1,24%. Soit : $2,3127 \text{ €} \times 1,24\% = 2,3412 \text{ € H.T}$ ou $2,47\text{€ T.T.C}$.

Comme à l'accoutumée, cette augmentation sera discutée en commission des Finances pour la période scolaire 2009-2010.

8 – DATES DES A.G. d'ASSOCIATIONS GIVERNOISES

1 - L'assemblée générale de la Gaule Givernoise aura lieu le 10 janvier 2009 à 15 heures, Salle des Fêtes.

2 - L'Assemblée générale du Club de l'amitié aura lieu le 15 janvier 2009, même lieu.

9 – VOIE VERTE

Cette voie est opérationnelle de Gasny à Gisors, l'objectif est de la prolonger jusqu'aux Andelys. Le tracé sur notre commune est à l'étude, il présente de notables difficultés. Mr. le Maire est impliqué dans un groupe de travail de recherches des meilleurs compromis, pour mener à bien ce projet.

10 – CENTRE de GESTION de l'EURE

Cet organisme vient d'éditer une note sur les produits phytosanitaires ou pesticides, qui permettent de soigner les végétaux, d'améliorer leur développement, d'assurer la conservation des produits végétaux ou de détruire les nuisibles ou les végétaux indésirables.

Cette note rappelle les risques liés aux pesticides, leur réglementation, la prévention et les alternatives au désherbage chimique.

11 – Noms de rues de Giverny

Mr. le Maire souhaiterait que Giverny fasse honneur à trois Givernois qui ont beaucoup œuvré pour le village :

- Mr. Gérard VAN DER KEMP de la Fondation Monet
- Mr. Daniel J. TERRA du M.A.A.G
- Mr. René MAYER Maire de Giverny, Président du Conseil de la République, et membre fondateur du SIEGE.

Il souhaite aussi qu'un nom soit donné au chemin pédestre et cyclable qui relie Manitot à l'entrée de la rue Claude Monet.

La commission communication est en charge de collecter et de présenter au Conseil Municipal des propositions pour mener à bien ce souhait.

La réunion du Conseil Municipal est levée à 21 heures 30.